

ENERGIES RENOUVELABLES COMMUNAUTÉ DE L'ORNE ET DE L'ODON

LE TERRITOIRE EN 3 CHIFFRES

- 23 communes
- 25 723 habitants
- 197,63km²

Plus de 300 habitants mobilisés lors de 7 ateliers

CONTEXTE ET DÉMARCHE

La Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon s'est engagée dans la démarche 100% Energies Renouvelables (EnR) sur la base d'une étude préalable portant sur le potentiel du territoire. Dans le même temps, le territoire s'est confronté aux démarches intempestives de développeurs éoliens sur plusieurs communes du territoire. Le conseil communautaire a donc décidé à l'unanimité en septembre 2022 de conduire sa propre étude de gisement sur ces points sensibles (solaire au sol et éolien) et d'inviter la population à échanger sur le sujet en 2023 lors d'ateliers de co-construction.

COMMUNICATION

La communication a été assurée à travers tous les canaux à disposition de l'intercommunalité : le bulletin communautaire, la presse quotidienne locale, les réseaux sociaux, la presse télévisuelle, sur les marchés.

OBJECTIFS

1. Coconstruire le projet avec les habitants sur un sujet sensible
2. Acculturer et former les élus
3. Apaiser les tensions

DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE

La démarche de concertation s'est déroulée d'avril 2023 à juin 2024, d'abord auprès des élus puis des habitants. Dans un premier temps, la méthode de concertation, proposée par le comité de suivi de l'étude, a d'abord été soumise le 12 avril 2023 à tous les Maires accompagnés des élus municipaux de leur choix. Elle a été suivie d'une première phase de formation à destination des 352 conseillers municipaux territoriaux en juin et juillet 2023. Des réunions d'informations, des visites de terrain et des temps d'échange leur étaient proposés à tous les conseillers municipaux du territoire pour leur permettre de s'approprier les enjeux autour du développement des EnR avant d'aller ensuite devant les citoyens lors des 7 ateliers.

Dans un deuxième temps, 7 ateliers de co-construction ont été proposés à tous les habitants du territoire. Un travail de synthèse a finalement été effectué pour restituer les attentes et besoins recensés dans les ateliers de co-construction.

PORTAGE POLITIQUE

La démarche a été particulièrement portée par le comité de transition énergétique en lien avec les maires. La conférence des maires a été réunie à deux reprises pour s'assurer de l'adhésion des maires sur la démarche. Les agents ont été quant à eux mobilisés tout au long de la démarche et un poste de chargé de mission transition EnR a été dédié spécifiquement à l'opération. La Région est également venue soutenir une partie de la démarche sur le volet étude pour l'état des lieux et l'animation des ateliers.

PARTICIPATION

Au total plus de 300 habitants ont été mobilisés lors des ateliers de concertation, démontrant une forte demande de compréhension et d'implication sur ces sujets. A l'issue de la démarche, une charte a été rédigée et largement diffusée via la newsletter, puis mise à disposition sur le site et diffusée sur les réseaux qui avaient servi à la mobilisation.



FACTEURS DE RÉUSSITE

- Communiquer largement
- Informer et former



DIFFICULTÉ

- Oppositions fortes au projet

PERSPECTIVES DE LA DÉMARCHE

Les communes ont été encouragées à reprendre les orientations de la charte, rédigée à l'issue des ateliers de concertation. Tous les participants de la démarche ont également été invités à communiquer leurs coordonnées pour recevoir l'actualité sur les travaux et actions de l'intercommunalité sur les EnR.

La démarche initiée en 2022 par la communauté de communes s'est également pleinement inscrite dans les obligations législatives liées à la loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 10 mars 2023. Elle en a fait un territoire pilote dans la mesure où il était, au moment de la démarche, un des seuls à ce stade à conduire une large concertation publique au sujet des EnR.